



Déclaration de CAPD du 06/06/19

Cette année les opérations du premier mouvement ont revêtu une coloration nouvelle teintée d'amateurisme ministérielle et de flous en tous genres.

Malgré un travail pertinent des trois acteurs départementaux, que sont les services, l'administration et les élus du personnel, il a été difficile de contrecarrer les peurs suscitées par des règles floues et un calendrier difficile. Nous faisons ce constat d'autant plus amèrement que le mouvement, dans notre département, fonctionnait très bien.

Nous devons tirer les conclusions de cette séquence pour l'année prochaine, nous demandons donc :

- De connaître le fonctionnement de l'algorithme, précisément. Tant sur les nominations au sein des secteurs ou des MUG que sur l'ordre d'observation des listes de vœux.
- D'élargir la liste des vœux précis à 50 vœux, compte tenu de la présence des vœux précis sur les vœux secteurs. Chaque participant pourra donc faire son « escargot » un peu plus « à la main ».
- De continuer à mettre l'égalité et la transparence au cœur de notre fonctionnement, tout en gardant une nécessaire dose d'équité qui peut résoudre des situations parfois très compliquées.
- De mettre en place rapidement, l'année prochaine, des groupes de travail paritaires au sujet du mouvement 2020 afin d'anticiper le mieux possible.

En conclusion, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des critiques que nous avons faites sur ce nouveau mouvement tout au long du travail mené, néanmoins nous tenons à réaffirmer notre attachement au fonctionnement transparent, et le plus égalitaire possible, de la nomination des personnels. Les enseignants doivent jouer à un jeu dont tout le monde connaît, et peut vérifier, les règles.

En effet nous connaissons les effets dévastateurs des fonctionnements obscurs de nominations, puisque ceux-ci sont déjà malheureusement présents dans d'autres administrations, créant de forts ressentis et des effets de réseaux, bien souvent délétères à la qualité du service rendu et aux conditions de travail des agents, qui, par ailleurs, ont bien souvent des conditions de travail déjà très difficiles.

Pour finir, nous sommes très inquiets sur le devenir des CAPD prévu dans la loi dite de transformation de la fonction publique, d'autant plus à la lumière de l'utilité qu'elles ont eu cette année.